

**Bureau Syndical du
17 octobre 2024**

DELIBERATION N° 2024-10-075

**Autorisation de signature du marché de réception, tri aux ECT,
conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des
emballages légers issus du territoire du SYVADEC**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 11 octobre 2024 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
26	14	14	

Présents :
GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, BONARDI Jean-Paul, CICCADA Vincent et MAURIZI Pancrace.

Pouvoirs :

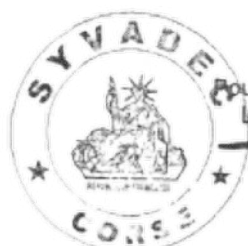
Absents :
MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric et GUIDONI Pierre.

Certifié exécutoire

Après transmission en Préfecture le : 28/10/2024
Et de la publication de l'acte le : 28/10/2024



Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général Adjoint
Vincent ANDREI



Pour le Président, par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Vincent ANDREI

DELIBERATION N° 2024-10-075

Autorisation de signature du marché de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers issus du territoire du SYVADEC

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 26 septembre 2024.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum avec les montants maximums suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant Maximum annuel en € H.T.
01	Réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de Haute-Corse et Alta Rocca Plaine	3 953 600,00 €
02	Réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers de Corse du Sud	2 984 300 €
03	Réception, stockage, chargement et transfert des emballages légers issus de la plaine orientale vers la région bastiaise	111 240,00 €

La durée du marché est prévue pour une période d'un an reconductible 3 fois.

Les lots n°2 et 3 ayant été déclarés infructueux en raison du caractère inacceptable des offres reçues, la CAO du 17 octobre a analysé uniquement les offres déposées pour le lot n°1 en faisant application des critères suivants :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0
1.1-Moyens humains	5.0
1.2-Moyens techniques	10.0
1.3-Procédure qualité	5.0
1.4-Méthodologie pour la production des standards	10.0
1.5-Transport et traitement des refus de tri	3.0
1.6-Transmission des données	5.0
1.7-Continuité de services	2.0
2-Prix des prestations selon DQE	60.0

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre du lot n°1 avec le groupement d'entreprises AM Environnement- Paprec Méditerranée.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20241017-2024-10-075-DE
Date de réception : 28/10/2024
Date de réception en préfecture : 28/10/2024

Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,
Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 17 octobre 2024,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du SYVADEC ou son représentant à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre de réception, tri aux ECT, conditionnement et chargement des matériaux issus de la collecte sélective des emballages légers issus du territoire du SYVADEC avec le groupement d'entreprises AM Environnement-Paprec Méditerranée
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être consultée en ligne sur le site internet du SYVADEC. Elle peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son adoption.

Accusé de réception en préfecture
2024-10-075
Date de télétransmission : 28/10/2024
Date de réception en préfecture : 28/10/2024